

Politique Anti-pollution (Politique générale du Groupe)

Table des matières

1. Périmètre	2
2. Contexte	2
3. Gouvernance	2
4. Actions	2
5. Mise en œuvre dans les processus du Groupe	3

1. Périmètre

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités du Groupe, ainsi qu'à la chaîne amont. Elle couvre les entités du reporting financier consolidé.

2. Contexte

ENGIE, en tant qu'acteur majeur du secteur énergétique et de la décarbonation, reconnaît l'impact de ses activités sur l'environnement. Dans un contexte de changement climatique accéléré et de dégradation environnementale, il est impératif d'agir de manière responsable pour réduire les émissions polluantes dans l'air, l'eau et les sols. ENGIE s'engage à mettre en œuvre des solutions innovantes pour une énergie plus propre et contribuer activement à la lutte contre la pollution.

Les principaux types de pollution émise par le Groupe sont (i) les émissions de polluants atmosphériques (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules et, dans une moindre mesure, mercure), (ii) les rejets dans l'eau (variation de température, traces de désinfectants) et (iii) de manière accidentelle la pollution des sols (lixiviats, HAP¹).

Pour la pollution atmosphérique, les activités associées sont les unités de production d'électricité et de chaleur. Pour les rejets dans l'eau, ce sont principalement les centrales thermiques, les usines de dessalement, les terminaux méthaniers, et les unités de production de chaleur. Enfin pour les risques de pollution des sols, les biométhaniseurs présentent un risque accidentel, et nos anciennes usines à gaz sont parfois des sites contenant des HAP.

Les pollutions de type sonores et olfactives ne sont pas détaillées ici car elles font l'objet d'une attention particulière dans la politique d'engagement des parties prenantes.

3. Gouvernance

Le Conseil d'Administration d'ENGIE, appuyé par le Comité d'éthique, d'environnement et de développement durable ("CEEDD"), s'assure de la prise en compte des différents enjeux extra-financiers (Environnement, Social et Gouvernance) dans la stratégie du Groupe, dont l'enjeu pollution. Il est aussi chargé de valider les objectifs ESG et d'examiner régulièrement les progrès.

Le Comité exécutif valide les politiques du Groupe couvrant les enjeux Nature dont la pollution. Il soutient chacun des objectifs ESG associés, s'assure de leur mise en œuvre et pilote l'évolution de la performance.

Le Conseil d'Administration, appuyé par le Comité des Investissements et Technologies, s'assure de la bonne intégration des enjeux ESG, dont les impacts, risques et opportunités liés à la pollution dans les projets d'investissement stratégiques pour le Groupe.

4. Actions

ENGIE s'engage à respecter les lois et les réglementations environnementales et sociétales applicables à ses activités dans les pays où il intervient.

¹ Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques issus de la fabrication du gaz de ville au début du XXème siècle

Au titre de ses opérations propres, le Groupe s'engage dans les actions suivantes pour réduire efficacement les différentes formes de pollution :

- Le Groupe mesure et s'engage à réduire les émissions de polluants atmosphériques, dont les principaux générés : les oxydes d'azote (NOx), les oxydes de soufre (SOx), les particules et, dans une moindre mesure, le mercure.
- Bien que les impacts potentiels en termes de pollution pour l'eau et les sols pour les opérations directes d'ENGIE sont de nature moins importante, tant pour l'environnement que pour la santé des tiers, le Groupe s'engage à assurer un suivi régulier de différents paramètres, par exemple l'évolution de la température de l'eau rejetée ou le rejet de résidus de chlore.
- Le Groupe s'engage à mettre en place, dans les limites de faisabilité technique et économique, les meilleures technologies disponibles pour réduire au maximum les rejets dans l'eau, l'air ou les sols.
- Afin d'améliorer le diagnostic et ajuster le reporting dans les années futures, le Groupe met en place un système d'inventaire qualitatif des substances préoccupantes, des substances extrêmement préoccupantes et des microplastiques qui pourraient être rejetés par les différents processus industriels dans le milieu naturel.

Dans la chaîne amont, ENGIE demande à ses fournisseurs d'intégrer les enjeux environnementaux dont la pollution et de mettre en place les actions nécessaires à sa réduction.

Enfin, le Groupe travaille en collaboration avec les gouvernements, les communautés locales et les organisations non gouvernementales pour développer des politiques et des initiatives efficaces contre la pollution.

5. Mise en œuvre dans les processus du Groupe

Les enjeux liés à la pollution sont intégrés dans les principaux processus du Groupe.

Processus stratégique : La stratégie d'ENGIE est impactée par les enjeux Nature dont la pollution. L'environnement fait partie de la raison d'être d'ENGIE et les enjeux associés sont intégrés dans les réflexions stratégiques.

Examens des performances : Les performances en matière de réduction de la pollution et la revue des objectifs se fait annuellement lors de la présentation des résultats de l'année au Comité exécutif.

Processus de vigilance : Une analyse des risques liés à la pollution pour les sites existants est réalisée annuellement. Les entités locales développent ensuite des plans d'action en concertation avec les parties prenantes au regard des impacts et risques identifiés. Ces plans d'action sont analysés et questionnés annuellement lors du reporting environnemental.

Processus d'investissement : Chaque investissement doit faire l'objet d'une évaluation ESG. La pollution est pleinement intégrée parmi les critères d'analyse, et les impacts et risques sont évalués au regard des émissions dans l'air, l'eau ou les sols dans les phases de construction et d'exploitation.

Relations avec les parties prenantes : Les plans d'action développés et mis en œuvre par les entités locales sont établis et suivis en concertation avec les parties prenantes concernées.

Formation des employés : ENGIE considère que l'acculturation, le développement des compétences et l'engagement de ses collaborateurs constituent un puissant levier pour accompagner la transformation de son activité. Outre l'engagement permanent des opérateurs qualifiés en faveur d'opérations durables, ENGIE a créé sa Sustainability Academy en 2021 qui permet aux collaborateurs d'ENGIE d'être les ambassadeurs internes de la stratégie ESG du Groupe et de sa mise en œuvre opérationnelle.

Recherche et développement : La division Recherche et Innovation d'ENGIE mobilise une partie de ses ressources à des travaux de recherche sur la pollution. Exemple : amélioration de la mesure des émissions de polluants atmosphériques, et des perturbations potentielles lors des rejets dans l'eau et les océans.

La mise en œuvre de cette politique et la mesure de l'efficacité des actions sont cadrées par des objectifs et cibles définis pour 2030.